



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 février 2009**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 février 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 février 2009

**convention de prestations de service entre la communauté d  
'agglomération de niort et la ville de niort pour l'entretien, le  
fonctionnement et la gestion des voiries, réseaux et espaces verts des  
zones d'activités économiques situées sur la commune de Niort**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric GIRAUD -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE  
Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD -

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Françoise BILLY - Mme Nathalie BEGUIER -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2009**

DELIBERATION D20090071

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE**

**convention de prestations de service entre la communauté d  
'agglomération de niort et la ville de niort pour l'entretien, le  
fonctionnement et la gestion des voiries, réseaux et espaces verts**

**des zones d'activités économiques situées sur la commune de  
Niort**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Communauté d'Agglomération de Niort ne dispose pas de moyens autonomes pour assurer l'entretien et le fonctionnement des voiries, réseaux et espaces verts des zones d'activités économiques.

En application de l'article L.5216-7.1 du code général des collectivités territoriales, elle prévoit de confier la gestion des équipements situés sur la ville de Niort aux services compétents de la ville de Niort par voie de convention de prestation de services.

En effet, l'article L.5216-7.1 issu de la loi n° 2002-2476 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité rend les dispositions de l'article L.5215-27 applicables aux communautés d'agglomération. Cet article stipule « la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ».

La prestation réalisée par la ville de Niort sur les zones d'activités économiques comprend tous les travaux d'entretien courant et de réparation nécessaires au bon fonctionnement et à la mise en sécurité des voiries, réseaux, ouvrages, espaces verts, délaissés, et la fourniture des matériaux, matériels et fluides (électricité, eau, ...) pour assurer l'entretien, les réparations, le fonctionnement et la signalisation. Elle ne comprend pas les travaux de grosses réparations ou de construction ou aménagement de nouvelles voies, réseaux, ouvrages et espaces verts.

Pour maximaliser l'efficacité des interventions, il est prévu d'organiser deux visites annuelles avec les différents services concernés par chaque collectivité dans le but de définir une programmation sur l'année et de réaliser un bilan technique et financier des travaux.

Les prestations réalisées par la ville de Niort seront facturées à la Communauté d'Agglomération de Niort selon les modalités prévues dans la convention. Celle-ci est établie jusqu'au 31 décembre 2010, renouvelable une fois, de façon expresse, pour une durée de 2 ans, sauf dénonciation avant le 31 octobre 2010 par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération de Niort pour l'entretien et le fonctionnement des zones d'activités économiques,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**